

BULLETIN ANNUEL 2016



Bonnes fêtes de fin d'année



REGADES

L'Equipe Municipale

Le mot du maire

Chères Régadaises, chers Régadais,

L'année 2016 se termine. Une nouvelle page du calendrier s'ouvre; que cette nouvelle année fasse que notre village demeure un lieu où le bien vivre ensemble soit l'atout principal.

*2016 a été une année bouleversée par les réformes territoriales: **Loi NOTRE** (Nouvelle Organisation Territoriale pour la République): fusion des régions, des cantons, des syndicats et des intercommunalités.*

Les années-phare des collectivités locales sont bien derrière nous et la crise actuelle que l'on a tenté de minimiser est bien là avec son lot de difficultés et de conséquences.

L'Etat a décidé de réduire de 30% le montant des dotations aux communes entre 2014 et 2017, notre équilibre financier s'en trouve fragilisé.

Toutefois, nous irons de l'avant et veillerons à l'équilibre des finances locales.

Vous aurez remarqué les travaux et les améliorations que nous avons effectués au sein de notre village. Notre souhait est de donner la priorité aux investissements nécessaires afin de répondre à vos besoins et de rendre notre commune plus agréable.

Pour 2017 avec le conseil municipal, j'ai décidé de poursuivre les travaux de mise aux normes concernant les personnes à mobilité réduite.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui m'entourent pour leur soutien et leur engagement à mes côtés.

Je n'oublie pas notre secrétaire de mairie, Audrey, dont je salue l'efficacité, la disponibilité et la compétence.

Je vous souhaite pleine réussite dans vos projets. Ensemble construisons un avenir sécurisant pour nos enfants, cela commence dans nos familles et nos communes qui sont la base de notre société.

L'équipe municipale et moi-même présentons à chacune et chacun d'entre vous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2017 et vous donnons rendez-vous le dimanche 8 janvier pour partager ensemble la traditionnelle galette des rois.

Un joyeux Noël et bonne année à vous tous

Marlène GASTO



DONNEES PRATIQUES

Horaires de la mairie

Ouverture au public : lundi matin de 8h à 12h

Mme GASTO, Maire, reçoit tous les autres jours sur rendez-vous.

Le secrétariat est assuré par Mlle Audrey PERALDI.

Tel /fax : 05.61.95.38.08 Email : regades@orange.fr

Site web : <http://ville-de-regades.e-monsite.com>

Ce site internet régulièrement mis à jour, met à votre disposition tous les renseignements, informations régulières et évolutives.

ETAT CIVIL

Naissance

Louis Hubert né le 14/01/2016

Décès



Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des personnes décédées :

Thierry ROPARS 13/01/2016

André COUGET 07/05/2016

Georges GUEUX 28/08/2016

Pierre DESSENS 31/08/2016

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous aux nouveaux habitants, M et Mme VALENTINI Guy et Christine.

Nous les remercions pour le sympathique pot d'arrivée qu'ils ont donné lors de leur installation.

INFORMATIONS

Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale pour la République)

Votée le 07 août 2015, entrée en application au premier janvier 2016.

Fusion des :

- régions
- cantons,
- syndicats
- intercommunalités.

Nous concernant :

Le Syndicat des écoles d'Encausse les Thermes et de Soueich sera regroupé avec les:

SIVU Ganties - Couret – Estadens

SIDEVA Vallée de l'Arbas

SICAMA Mazères – Marsoulas – Cassagne.

Le nouveau regroupement portera désormais le nom de **Syndicat des Ecoles Cagire – Salat**.

La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois sera désormais regroupée avec les:

- Communauté de Communes Terres d'Aurignac
- Communauté de Communes les Portes du Comminges
- Communauté de Communes du Boulonnais
- Communauté de Communes Nébouzan Rivière Verdun

Ce regroupement des cinq communautés imposé par l'état est composé de 45000 habitants, 105 communes et aura 143 conseillers communautaires.

RAPPEL (élagage)

Loi de réglementation des télécommunications et réseaux électriques.



Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété:

- si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- ou
- si le réseau est situé dans un domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respecte pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT sur le site : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

Avis aux personnes concernées par l'élagage:

Nous vous demandons d'effectuer l'élagage dans les plus brefs délais de tout arbre et végétaux ne respectant pas les distances réglementaires de sécurité des lignes électriques et télécommunication. Il est rappelé que le propriétaire est tenu responsable de tout incident provoqué par l'absence d'élagage nécessaire !

Schéma ci-dessous :

Les responsabilités

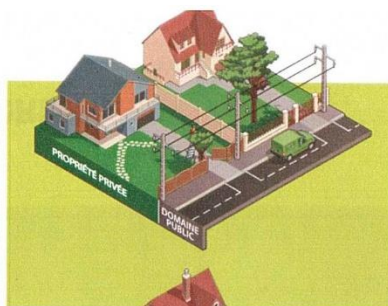
L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respecte pas la réglementation.

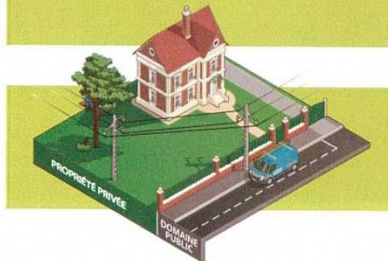
Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux

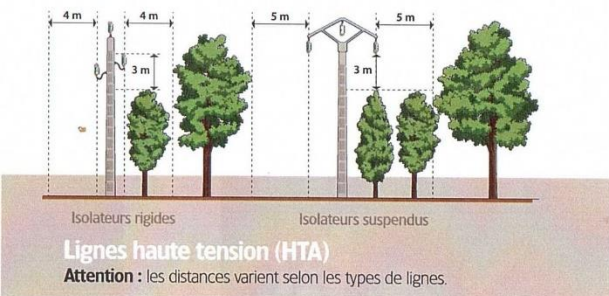


L'élagage est à la charge d'ERDF

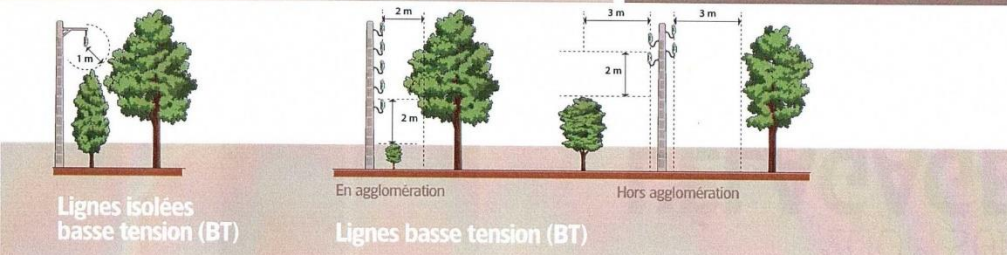
Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Réagir en cas d'attaque terroriste

Le plan Vigipirate étant reconduit nous vous rappelons les consignes de la Préfecture.

Message de la préfecture intitulé « Réagir en cas d'attaque terroriste », élaboré par le service d'information du gouvernement et les forces de sécurité intérieure afin de recommander au public des gestes réflexes simples qui peuvent sauver des vies en cas d'attaque terroriste.

Pour cela que nous vous invitons à lire le schéma suivant :

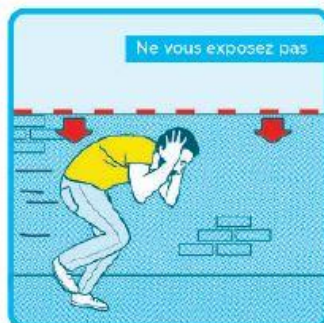
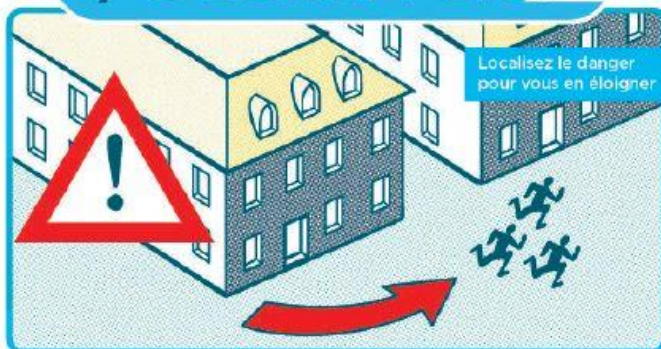
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Des que vous êtes en sécurité,
appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre
et ne faites aucun mouvement brusque



Gardez les mains
levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



AMENAGEMENTS PUBLICS

Personnes à mobilité réduite : travaux de mises aux normes



Afin de répondre aux règles de conformité d'accès concernant les personnes à mobilité réduite, demandées par la législation, nous poursuivrons en 2017 les travaux de mise aux normes commencés en 2016. Nous avons dû faire appel à un cabinet pour l'étude et le constat des ERP (Etablissement Recevant du Public) de REGADES. Notre dossier présenté en commission a été validé favorable.

Pour nous mettre en conformité, les travaux devront se faire sur les deux prochaines années cadencés par les demandes de subventions.

Les travaux à réaliser :

- mairie : élargissement de la porte entre la salle du conseil et le bureau d'accueil. Aménagement du bureau d'accueil (tablette mobile) et pose d'une bande d'éveil sur le haut des marches de la porte d'entrée.
- salle des fêtes : surélévation et mise à niveau de la partie bétonnée devant la salle des fêtes. Traçage d'une place de parking réservée aux handicapés. Pose d'une porte coulissante dans les toilettes réservées aux handicapés. Pose d'une tablette le long du bar.
- Cimetière : aménagement des allées. Traçage d'une place de parking réservée aux handicapés et création d'un portail coulissant.
- Eglise : traçage d'une place de parking réservée aux handicapés près de la porte d'entrée de l'église.
- Pour tous ces lieux publics une signalétique propre aux personnes à mobilité réduite sera mise en place

Les travaux sont effectués par des entreprises locales de maçonnerie, ferronnerie et de menuiserie.

Nous remercions la communauté des communes pour la subvention qui nous a été accordée pour la première tranche des travaux.

Télécommunication mobile

Suite à notre demande pour la suppression de la zone blanche dans laquelle se trouve notre commune, des travaux seront entrepris courant 2017. Ainsi REGADES ne sera plus dépourvue de couverture mobile.

LES SERVICES

Employé communal



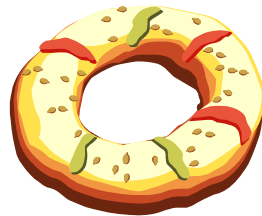
Nous rappelons que M Daniel HOUSSET, notre employé communal a commencé son service en mai 2016 pour une durée d'un an.

RETROSPECTIVE 2016

Célébration 08 mai.

Célébration du 11 novembre.

VŒUX 2017, GALETTE DES ROIS



RENDEZ-VOUS Dimanche 08 janvier 2017, à partir de 16H30 à la salle des fêtes
Nous vous attendons nombreux pour partager la traditionnelle galette des rois.



Bonne Année